

LETTRE D'INFORMATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

MAI 2008

LES PROGRAMMES EUROPÉENS 2007-2013 : 600 MILLIONS D'EUROS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA BOURGOGNE

- 185,6 millions d'euros avec le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER)
- 105 millions d'euros avec le Fonds Social Européen (FSE)
- 292 millions d'euros avec le Fonds Européen Agricole et de Développement Régional (FEADER)

Pour...

- La compétitivité
- L'inclusion sociale
- L'emploi
- Le développement rural
- L'environnement
- L'agriculture et la forêt

DONT 56 MILLIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ ATTRIBUÉS
lors des comités de programmation des 18 octobre, 26 novembre et 29 février et 25 avril derniers (un comité régional de programmation tous les 2 mois) soit :

■ **POUR LE FEDER, 37 opérations pour un montant de 3,4 millions d'euros** ; il s'agit d'équipements pour des centres de recherche et des centres de transfert de technologie, d'actions de sensibilisation/d'animation dans les domaines de la biodiversité, des études pour l'aménagement de la rivière Yonne, et de l'aménagement du technoport de Pagny.

■ **POUR LE FSE, 47 opérations pour un montant de 2,27 millions d'euros** en faveur du développement de l'apprentissage et de l'alternance, de l'anticipation et de la prévention des mutations économiques, de l'accès des femmes au marché de l'emploi, des publics en difficulté d'insertion, de la cohésion sociale...

■ **POUR LE FEADER, 51 millions d'euros attribués dont 172 opérations au titre du volet régional (c'est-à-dire hors subventions agricoles) pour un montant de 4,2 millions d'euros** de FEADER pour le développement de la filière forestière (équipement des entreprises, dessertes, reconstitution de peuplements...), l'animation des mesures agro-environnementales et des documents d'objectifs NATURA 2000, l'entretien de ces sites, la diffusion de connaissances techniques, l'animation de stratégies locales de développement...

3 DOCUMENTS CADRE À CONNAÎTRE ABSOLUMENT :

Les documents d'application qui décrivent toutes les actions éligibles sont maintenant prêts et consultables sur le site de la Préfecture de Bourgogne :
www.bourgogne.pref.gouv.fr

- Le Document d'Application du Programme opérationnel FEDER
- Le Document Régional de Développement Rural FEADER
- Le Programme opérationnel FSE

Ces documents présentent avec exhaustivité toutes les actions éligibles, les critères de sélection et de priorité, les taux d'intervention des fonds communautaires, les services auxquels s'adresser pour déposer une demande de subvention ainsi que les formulaires nécessaires pour le dépôt d'un dossier.

LE 9 MAI, Journée de l'Europe, commémorant le discours fondateur de la construction européenne prononcé par Robert Schumann le 9 mai 1950.

5 ans à peine après la fin de la seconde guerre mondiale, cette déclaration appelait la France, l'Allemagne et d'autres pays européens à mettre en commun leur production de charbon et d'acier pour jeter les premières bases concrètes d'une Fédération européenne.

Cette « journée de l'Europe » s'adresse à tous les citoyens de l'Union Européenne ; elle est l'occasion d'activités et de festivités qui rapprochent l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux.

**LE 24 JUIN 2008 de 14H30
À 19H00**

Conférence de lancement des programmes européens 2007-2013 :
un nouveau départ de l'Europe en Bourgogne
Réservez dès à présent vos agendas

► **UN NOUVEAU CORRESPONDANT POUR LA BOURGOGNE
À LA COMMISSION EUROPÉENNE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE
RÉGIONALE - UNITÉ FRANCE :**

Monsieur Angel PELLICER, originaire de Bilbao (Espagne) succède à Monsieur Jérôme Glantenay comme rapporteur géographique de la Bourgogne. A ce titre, M. Pellicer participera à tous les comités de coordination et de suivi du FEDER ; il sera l'interlocuteur privilégié du SGAR à la Préfecture de région pour le suivi du programme FEDER.

► **UNE GESTION PARTENARIALE DES ENVELOPPES DE
CRÉDITS EUROPÉENS ENTRE L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL
ET D'AUTRES ORGANISMES :**

40 % de l'enveloppe du programme opérationnel FEDER sera gérée par le Conseil régional.

La Convention de délégation de « subvention globale » contractée entre le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional a été signée le 26 mars 2008. Elle porte sur 74,3 millions d'euros de FEDER pour lesquels le Conseil Régional assumera la sélection et la gestion des dossiers dans les domaines des aides économiques, de l'énergie et des infrastructures TIC.

Par ailleurs, une convention de délégation de 6 millions d'euros sera signée prochainement avec OSEO afin de lui confier la part du FEDER consacrée à l'innovation dans les entreprises.

59% de l'enveloppe du programme opérationnel FSE (62 M€) sera gérée par le Conseil Régional, les conseils généraux de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, les Plans Locaux d'Insertion Economique et les Organismes Paritaires de formation.

En ce qui concerne le FEADER, une convention de délégation de gestion concernant 4 dispositifs et représentant 5,21 millions d'euros sera signée prochainement avec le Conseil Régional.

► **LEADER : 7 CANDIDATURES À L'APPEL À PROJET LANCÉ
LE 14 SEPTEMBRE 2007**

Le comité d'experts qui a analysé les candidatures a rendu ses conclusions ; elles ont été présentées lors du comité de suivi du FEADER du 25 avril 2008.

3 dossiers présentés par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, le syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais et le pays du Chalonnais ont ainsi été agréés pour un total de 5 millions d'euros de FEADER.

Les 4 autres dossiers devront être précisés et complétés pour parvenir à cet agrément.

Un deuxième appel à projet sera lancé dans les prochains jours (www.bourgogne.pref.gouv.fr).

► **VOS CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS :**

■ **SGAR/département Europe :**

MH Gravier ou C. Bizouard / 03.80.44.67.83
mission-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

■ **Conseil Régional de Bourgogne :** 03.80.44.37.49

■ **Pour le FEDER :**

SGAR/département Europe :
MH Gravier ou C. Bizouard / 03.80.44.67.83

■ **Pour le FEADER :**

DRAF : Nathalie Linard / 03.80.39.30.39
mission-feader.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr
DDAF21 : 03.80.68.30.00
DDAF58 : 03.86.71.52.00
DDAF71 : 03.85.21.86.68
DDAF89 : 03.86.72.55.00

■ **Pour le FSE :**

DRTEFP : Anne Baverey / 03.80.76.29.24
fse.dr-bourg@dr-bourg.travail.gouv.fr

et un site internet :

A partir de juin 2008, toutes les informations sur l'Europe, l'actualité, les nouvelles priorités des fonds européens en Bourgogne, des exemples de projets financés, et les informations sur « où et comment déposer votre projet » seront ainsi consultables en ligne sur le site : **www.europe-bourgogne.fr**

DATES À RETENIR

Les prochains comités de suivi et de programmation, associant le partenariat local, des programmes européens en Bourgogne se dérouleront les **26 et 27 juin** prochains.